

**PROCEDURE ADAPTEE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE
L'ARTICLE L2123-1 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

**OPERATION : Aménagement quai de bus « rue de la
Gendarmerie » sur la commune d'ARGENTONNAY (79)**

**ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)**

Maîtrise d'ouvrage :
MAIRIE D'ARGENTONNAY
11 place Léopold Bergeon – Argenton les Vallées
79150 ARGENTONNAY
Tél : 05 49 65 70 22
Courriel : accueil@argentonnay.fr



Maîtrise d'œuvre VRD :
AREA URBANISME
6 bis allée des Oliviers - 79300 BRESSUIRE
Tél : 05 49 81 57 52
Courriel : areaurbanisme@gmail.com

AREAURBANISME

Pièce n°0.2

COMMUNE D'ARGENTONNAY(79)

Aménagement quai de bus « rue de La Gendarmerie » sur la commune d'ARGENTONNAY

Objet du marché : Marché de travaux

Opération : Quai de bus « Rue de la Gendarmerie » sur la commune d'ARGENTONNAY

Commune : ARGENTONNAY

Département : 79

Lot et désignation : LOT UNIQUE - RESEAUX DIVERS

N° de contrat	
Nom de la personne publique	MAIRIE D'ARGENTONNAY
Ordonnateur	LE MAIRE
SIRET	200 055 994 00236
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements & cessions de créances	LE MAIRE D'ARGENTONNAY
Comptable assignataire	Monsieur le Comptable Public de la Trésorerie de

AE.0 MAÎTRISE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage	MAIRIE D'ARGENTONNAY
Adresse	11 place Léopold Bergeon – Argenton les Vallées 79150 ARGENTONNAY
Personne habilitée à signer le marché	Le Maire d'ARGENTONNAY

Le marché est passé en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

AE.1 CONTRACTANT(S)

Le contractant unique, soussigné :

M ou Mme	
La société	
Représentée par	
Adresse	
Adresse mail	
N° SIRET	
Code APE	
RCS	

COMMUNE D'ARGENTONNAY(79)

Aménagement quai de bus « rue de La Gendarmerie » sur la commune d'ARGENTONNAY

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents constitutifs du marché qui y sont mentionnés,

m'engage ou engage la société, sans réserve, à exécuter les travaux, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée me ou nous lie pour une durée de 90 jours à compter de la date de remise de l'offre.

Les, cotraitants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, toutes solidaires les unes des autres, et désignées dans le marché sous le nom « l'entreprise » :

M ou Mme	
La société	
Représentée par	
Adresse	
Adresse mail	
N° SIRET	
Code APE	
RCS	

M ou Mme	
La société	
Représentée par	
Adresse	
Adresse mail	
N° SIRET	
Code APE	
RCS	

M ou Mme	
La société	
Représentée par	
Adresse	
Adresse mail	
N° SIRET	
Code APE	
RCS	

Et étant, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représentés par : dûment mandaté(e) à cet effet.

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents constitutifs du marché qui y sont mentionnés, nous engageons, sans réserve, à exécuter les prestations demandées aux conditions particulières stipulées à l'article 3 ci-après, qui constituent l'offre du groupement que nous avons constitué.

COMMUNE D'ARGENTONNAY(79)

Aménagement quai de bus « rue de La Gendarmerie » sur la commune d'ARGENTONNAY

AE.2 PRIX DU MARCHÉ

Les prestations seront réglées sur la base des prix du BPU (ou BPU valant DQE) annexé au présent Acte d'Engagement et aux quantités réellement commandées et exécutées.

2.1 Montant estimatif de l'offre pour le lot unique RESEAUX DIVERS

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du détail quantitatif estimatif (ou BPU valant DQE), dans les conditions fixées au CCAP est de :

Montant Hors Taxe	
TVA (20%)	
Montant toutes Taxes Comprises (TTC)	

Ce montant représente le maximum des commandes pouvant être passé sur le présent marché.

Le mois d'établissement des prix est fixé à : **MARS 2024**

Si une modification fondamentale et exceptionnelle du projet exigeait des travaux complémentaires, nous prenons acte que seul le maître d'ouvrage est habilité à les commander sur présentation de notre devis. A défaut de cette commande, l'exécution par nos soins des travaux, sera considérée comme libéralité volontaire de notre part dans le cadre de nos relations commerciales et ne fera l'objet d'aucun règlement du comptable assignataire des paiements.

2.2 Montant sous-traité désigné au marché

Le(s) annexe(s) n° (*) au(x) présent acte d'engagement indique :

- La nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement,
- Les noms des sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance,

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché.

Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

* mettre « néant » le cas échéant

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant hors TVA	€
TVA au taux de 20 %	€
Montant TVA incluse	€

COMMUNE D'ARGENTONNAY(79)

Aménagement quai de bus « rue de La Gendarmerie » sur la commune d'ARGENTONNAY

2.3 Créance présentée en nantissement ou cession

La créance maximale que je pourrai (ou le groupement dont je suis mandataire pourra) présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

Montant TVA incluse	€
---------------------	---

AE.3 DELAIS

LOT UNIQUE : RESEAUX DIVERS

Période de préparation : Lundi 29 Avril 2024 au vendredi 28 Juin 2024.

Les travaux devront être réalisés impérativement entre le Mercredi 03 juillet 2024 et le vendredi 02 août 2024.

L'emprise des travaux est située à proximité d'établissements accueillant du public nécessitant de réaliser les travaux hors périodes scolaires.

AE.4 PAIEMENT

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3.4 Du cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du/des compte(s) ouvert(s) : **(Joindre un/des relevé(s) d'identité bancaire ou postal)**

Au nom de :

Code RIB

Code banque

Code guichet

N° Compte

Clé RIB

IBAN

BIC

à

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

COMMUNE D'ARGENTONNAY(79)

Aménagement quai de bus « rue de La Gendarmerie » sur la commune d'ARGENTONNAY

AE.5 AVANCE

Sous réserve que le montant du marché ou du lot soit supérieur à 50 000 euros HT et sa durée d'exécution supérieure à deux (2) mois :

- refuse de percevoir l'avance
- ne refuse pas de percevoir l'avance

** Si aucune des cases n'est coché, par défaut, le titulaire refuse de percevoir l'avance.*

AE.6 ENGAGEMENT

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie à :

- mes (nos) torts exclusifs, ne pas faire l'objet
- ses torts exclusifs, que la société pour laquelle (le groupement d'intérêt économique pour lequel) j'interviens ne fait pas l'objet :
 - d'une interdiction visée aux articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique
 - d'une interdiction de concourir
 - d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8221-2, L. 8221-3 et L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8251-1, L. 8241-1 et L. 8241-2 du code du travail au cours des cinq dernières années
 - ou d'interdictions équivalentes prononcées dans un autre pays.
- Et atteste (attestons) de l'authenticité et de l'exactitude des pièces fournies au titre des articles aux articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique

Je déclare (nous déclarons) sur l'honneur avoir satisfait aux obligations fixées par les articles D. 8222-5 et D. 8222-7 du code du travail et m'engage (nous engageons) à produire tous les six mois et jusqu'à la fin d'exécution du marché les documents s'y rapportant si le présent marché m'(nous) est attribué.

J'atteste (nous attestons) que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 3243-1, L. 3243-2 et L. 3243-4 et L. 1221-10, L. 1221-13 et L. 1221-15 du code du travail ou des règles équivalentes en vigueur dans les pays où ils sont rattachés.

Les déclarations similaires des sous-traitants recensés dans les annexes indiquant qu'ils ne tombent pas sous le coup des interdictions visées aux articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique sont jointes au présent cahier des clauses particulières valant acte d'engagement.

COMMUNE D'ARGENTONNAY(79)

Aménagement quai de bus « rue de La Gendarmerie » sur la commune d'ARGENTONNAY

Le titulaire s'engage à faire effectuer les prestations par du personnel qualifié, compétent, ayant reçu préalablement la formation réglementaire, disposant des habilitations requises et en situation régulière vis-à-vis de la réglementation contre le travail illégal, y compris si ce personnel appartient à une entreprise sous-traitante. Signature de l'acte d'engagement par l'opérateur économique

Fait en un seul original,
A _____, le

Cachet et signature

Il est précisé que la signature du présent acte d'engagement par le candidat vaut acceptation sans réserve des documents cités ci-dessous qui font partie des pièces contractuelles du marché :

- **BPU-DQE ou devis,**
- **CCAP,**
- **CCTP,**

AE.7 ACCEPTATION DE L'OFFRE

La présente offre est acceptée pour le lot unique – RESEAUX DIVERS

Pour un montant HT de

Elle est complétée par les annexes suivantes :

(Cocher la case correspondante.)

- Annexe n° relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Annexe n° relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ;
- Annexe n° relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;
- Autres annexes (A préciser) ;

COMMUNE D'ARGENTONNAY(79)

Aménagement quai de bus « rue de La Gendarmerie » sur la commune d'ARGENTONNAY

Acceptation de l'offre par le Représentant du pouvoir adjudicateur

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A ARGENTONNAY, le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

Notification du marché à l'attributaire

Transmis en main propre :

Reçu notification du marché, le :

A , le

*Le titulaire
(Cachet et signature)*

Il est précisé que la signature du présent acte d'engagement par le candidat vaut acceptation sans réserve des documents cités ci-dessous qui font partie des pièces contractuelles du marché :

- **BPU-DQE ou devis,**
- **CCAP,**
- **CCTP,**